



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire
Yannick Sauvé, conseiller
Archie Martin, conseiller
Édith de Haerne, conseillère
André Boucher, conseiller
Danny Lalonde, conseiller
Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2016-08-253

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté avec les ajouts suivants :

- 13.1. Suspension disciplinaire d'un employé (# 99-0360) de la Ville de Rigaud;
- 13.2. Terminaison de l'emploi d'un employé (# 99-0360) de la Ville de Rigaud.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2016-08-254

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016

Il est proposé par André Boucher et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016 soit approuvé.

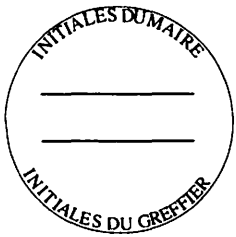
Adoptée à l'unanimité

2016-08-255

Modification de la résolution numéro 2016-11-457 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2016

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu de modifier la résolution numéro 2016-11-457 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2016, en changeant l'heure du début des séances ordinaires pour 19 h au lieu de 19 h 30, et ce, à compter de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

2016-173

Avis de motion – modification du règlement numéro 323-2014 révisant et remplaçant un « Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Rigaud »

Avis de motion est donné par Hans Gruenwald Jr. à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 323-2014 révisant et remplaçant un « Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Rigaud » sera proposé pour adoption. Présentation d'un résumé du projet de modification du règlement est faite.

2016-174

Avis de motion – modification du règlement numéro 305-2012 instituant un « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rigaud »

Avis de motion est donné par Hans Gruenwald Jr. à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 305-2012 instituant un « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rigaud » sera proposé pour adoption. Présentation d'un résumé du projet de modification du règlement est faite.

2016-175

Avis de motion – règlement relatif à la vidange des fosses septiques

Avis de motion est donné par Hans Gruenwald Jr. à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement relatif à la vidange des fosses septiques sera proposé pour adoption.

2016-176

Avis de motion – règlement relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs

Avis de motion est donné par Hans Gruenwald Jr. à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs sera proposé pour adoption.

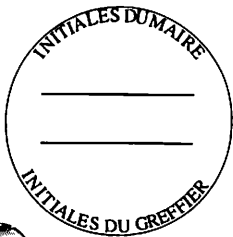
2016-08-256

Autorisation de signature d'une entente entre la Ville de Rigaud et la Municipalité de Pointe-Fortune pour la fourniture de services en sécurité incendie, en prévention et en premiers répondants

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser la signature de l'entente survenue entre la Ville de Rigaud et la Municipalité de Pointe-Fortune pour la fourniture de services en sécurité incendie, en prévention et en premiers répondants par les personnes dûment autorisées à signer par la résolution numéro 2016-06-202. Le tout pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans pour les services en sécurité incendie et en prévention.

Pour le service des premiers répondants, cette entente est d'une durée d'une année seulement et sera réévaluée à l'automne 2017.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

2016-08-257

Autorisation de signature d'une entente concernant le service PerLE et nomination du responsable de gestion

Il est proposé par Édith de Haerne et résolu

1. de nommer M. Luc Boyer, directeur au développement économique, à titre de responsable de la gestion de l'entente concernant le service PerLE, incluant la gestion des plaintes, relatif à un service d'informations provincial sur les modalités d'obtention de divers permis sur le portail Québec, en particulier pour les entreprises, et
2. d'autoriser la signature de ladite entente par les personnes dûment autorisées par la résolution numéro 2016-06-202.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-258

Semaine nationale de la sécurité des conducteurs adolescents

Attendu qu'apprendre à conduire est un rite de passage important et excitant pour les jeunes, mais que c'est également une des activités les plus risquées pour les jeunes ;

Attendu que la sécurité des conducteurs adolescents est un problème majeur au Canada et que les jeunes conducteurs sont surreprésentés parmi les victimes de blessures et les décès qui résultent d'accident de la route ;

Attendu que la Semaine nationale de la sécurité des conducteurs adolescents est une semaine dédiée à sensibiliser le public et à trouver des solutions pour éviter les décès d'adolescents sur les routes de l'ensemble du Canada et que nous jouons tous un rôle dans la mise en œuvre du changement parmi nos pairs, dans les salles de classe tout comme dans nos communautés ;

Par conséquent,

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu, par la présente résolution, que le conseil municipal déclare la troisième semaine d'octobre la Semaine nationale de la sécurité des conducteurs adolescents.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-259

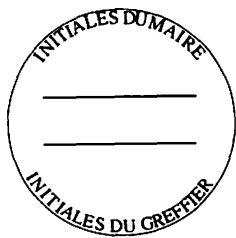
Aménagement paysager sur le terrain de la Fabrique Sainte-Madeleine au coin des rues Saint-Jean-Baptiste Est et Saint-Pierre - engagements de la Ville de Rigaud

Attendu que la Ville de Rigaud souhaite créer un aménagement paysager au coin des rues Saint-Jean-Baptiste Est et Saint-Pierre ;

Attendu que le terrain visé appartient à la Fabrique Sainte-Madeleine ;

Attendu l'accord reçu de la Fabrique par voie de résolution adoptée à l'assemblée de leur conseil le 18 mai dernier ;

Attendu que la Fabrique demande des engagements de la Ville ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

Par conséquent

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu que la Ville de Rigaud s'engage, dans le projet de création d'un nouvel aménagement paysager sur le terrain de la Fabrique Sainte-Madeleine, à assumer les frais d'entretien et, advenant que la Ville mette fin à son entretien, le terrain devra être remis à son état actuel, soit gazonné.

Adoptée à l'unanimité

**2016-08-260
Comptes à payer**

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 8 août 2016, totalisant 298 746,73 \$ pour le fonds d'administration, 1 425,10 \$ pour le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et 56 178,78 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité

**2016-08-261
Aide financière à la Fabrique de la paroisse Sainte-Madeleine pour
l'organisation de la Fête des défunts 2016 et le Bazar 2016**

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu d'octroyer, à titre d'aide financière à la Fabrique de la paroisse Sainte-Madeleine,

1. une somme de 270 \$, pour défrayer des coûts reliés à l'organisation de la Fête des défunts 2016 qui aura lieu le 28 août 2016, et
2. une somme de 450 \$, pour défrayer des coûts reliés à l'organisation du Bazar 2016 qui aura lieu le 19 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité

**2016-08-262
Aide financière au Club de pétanque de Rigaud pour la soirée de fermeture de
la saison 2016**

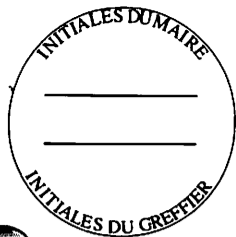
Il est proposé par André Boucher et résolu d'octroyer une somme de 150 \$ au Club de pétanque de Rigaud à titre d'aide financière pour payer les coûts reliés à la musique lors de la soirée de fermeture de la saison 2016 qui aura lieu le 26 août 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-08-263
Aide financière au Centre d'action bénévole L'Actuel en soutien aux activités
de reconnaissance des bénévoles**

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'octroyer une somme de 180 \$ au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre d'aide financière en soutien aux activités de reconnaissance des bénévoles.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

2016-08-264

Aide financière à MM. Michel Boudreau et Simon Marcoux pour leur participation à l'*Obstacle Course Racing World Championship*

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'octroyer à MM. Michel Boudreau et Simon Marcoux, tous deux pompiers à la Ville de Rigaud, une somme de 250 \$ chacun, à titre d'aide financière pour défrayer des coûts reliés à leur participation à l'*Obstacle Course Racing World Championship* qui aura lieu en octobre 2016. Ce championnat regroupe les meilleurs participants des courses à obstacles telles que le *Spartan race*, le *Mud Hero* et *XMAN*, pour ne nommer que celles-ci, un peu partout dans le monde. M. Boudreau et M. Marcoux se sont qualifiés afin de participer à l'OCR qui aura lieu à Blue Mountain, en Ontario. Le conseil souhaite bonne chance à ces messieurs.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-265

Gestion du personnel – embauche de Mme Josée Raymond au poste de préposée à la gestion documentaire (poste temporaire à temps partiel) à compter du 11 août 2016

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu que le conseil autorise, suite à la recommandation de la direction générale, l'embauche de Mme Josée Raymond au poste de préposée à la gestion documentaire (poste temporaire à temps partiel), à raison de 21 h par semaine, à compter du 11 août 2016, et ce, jusqu'au 16 décembre 2016 inclusivement. Le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-266

Octroi du contrat pour les travaux de construction d'un hôtel de ville – appel d'offres numéro 2016-SA-02 – Construction Cogela inc.

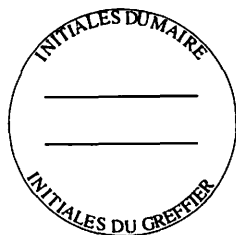
Attendu que 3 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

Attendu que 3 soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels d'offres ;

En conséquence,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu, suite à la recommandation de M. Gavin Affleck, architecte, d'octroyer le contrat pour les travaux de construction d'un hôtel de ville – appel d'offres 2016-SA-02, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction Cogela inc., au prix de 4 220 364,00 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le règlement d'emprunt numéro 328-2014.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

2016-08-267

Autorisation d'appel d'offres – 1) Forage d'un nouveau puits – secteur Agathe – phase III – 2) Entretien ménager de l'édifice Paul-Brasseur (volet 1) et entretien ménager de fin de semaine et lors de congés dans certains édifices municipaux (volet 2) – 3) Nettoyage des étangs aérés

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres suivants :

1. Forage d'un nouveau puits – secteur Agathe – phase III;
2. Entretien ménager de l'édifice Paul-Brasseur (volet 1) et entretien ménager de fin de semaine et lors de congés dans certains édifices municipaux (volet 2);
3. Nettoyage des étangs aérés.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-268

Octroi d'un contrat à Atelier Trotter inc. pour l'acquisition d'équipements pour les sentiers de L'escapade

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu d'autoriser, suite à la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à Atelier Trotter inc. pour l'acquisition d'équipements pour les sentiers de L'escapade, plus particulièrement pour l'acquisition de 5 barrières pour les entrées de sentiers, pour une somme de 2 225 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission datée du 15 juin 2016. Le tout payable par le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-269

Octroi de contrats à TechSport inc. et à Distribution Sports et Loisirs inc. pour l'acquisition d'équipements pour les parcs municipaux

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu d'autoriser, suite à la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi de contrats aux fournisseurs suivants :

1. à TechSport inc. pour l'acquisition d'un siège parent-enfant, pour une somme de 899,49 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission numéro CM20160385 et datée du 14 juillet 2016, et
2. à Distribution Sports et Loisirs inc. pour l'acquisition de filets protecteurs pour la patinoire, pour une somme de 2 765,00 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission numéro 137062 et datée du 25 mars 2016.
3. Le tout payable par le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

2016-08-270

Octroi d'un contrat à Arsenault Bourbonnais et Ass. pour un mandat d'arpentage des sentiers de L'escapade

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu d'autoriser, suite à la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à Arsenault Bourbonnais et Ass. pour un mandat d'arpentage des sentiers de L'escapade, pour une somme de 9 500 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 23 juin 2016. Le tout payable par le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-271

Octroi d'un contrat de services à Société en commandite Gaz Métro pour le prolongement de son réseau de distribution du gaz naturel en vue de l'alimentation du futur hôtel de ville

Attendu que la Ville de Rigaud désire que Société en commandite Gaz Métro lui fournisse le gaz naturel requis pour le chauffage de son futur hôtel de ville au 106 de la rue Saint-Viateur ;

Attendu que pour ce faire, ladite Société doit prolonger son réseau sur une distance de 70 mètres ;

Attendu que Société en commandite Gaz Métro exige une somme de 25 000 \$ de la part de la Ville pour compenser une partie de son investissement pour prolonger le réseau ;

Attendu que ce contrat avec Société en commandite Gaz Métro fait partie des exceptions prévues par la Loi et le Règlement relativement aux règles applicables à l'octroi des contrats de biens et de services professionnels par les organismes municipaux en ce qui a trait aux contrats relatifs à la fourniture de services par un fournisseur qui, dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz, est en situation de monopole (art 573.3 (8°) LCV) ;

Par conséquent,

Il est proposé par Archie Martin et résolu d'entériner l'octroi du contrat de services avec Société en commandite Gaz Métro pour le prolongement de son réseau de distribution du gaz naturel sur une distance de 70 mètres en vue de l'alimentation du futur hôtel de ville, pour une somme de 25 000 \$, plus toutes les taxes applicables. Le tout payable par le règlement d'emprunt numéro 328-2014.

Adoptée à l'unanimité

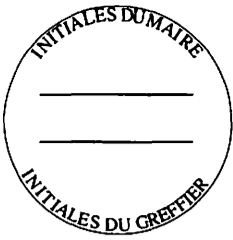
2016-08-272

PIIA – 2 (projeté), rue J.-Hyacinthe-Leduc – nouvelle construction (bâtiment principal) – lot 3 912 438 – zone I-15

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés ;

Considérant que l'emplacement du terrain à côté des bassins de rétention ne favorise pas l'application de certains objectifs et critères du règlement ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone I-15 ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à une nouvelle construction (bâtiment principal) au 2 (projeté) de la rue J.-Hyacinthe-Leduc – lot 3 912 438 – zone I-15, le tout tel que les documents déposés, à la condition suivante :

- *que le bâtiment soit reculé d'un minimum de trois (3) mètres afin de permettre un aménagement paysager qui camouflera l'aire de stationnement en cour avant.*

Adoptée à l'unanimité

2016-08-273

PIIA – 30-30 A, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest – ajout d'une fenêtre au mur latéral du bâtiment principal – lot 4 026 033 – zone C-107

Considérant les croquis et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-107;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'ajout d'une fenêtre au mur latéral du bâtiment principal au 30-30 A de la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest – lot 4 026 033 – zone C-107, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-274

PIIA – 358, chemin du Petit-Brûlé – démolition et reconstruction de la partie arrière du bâtiment principal, agrandissement de la galerie existante et ajout d'une véranda sur celle-ci – lot 3 607 324 – lanière patrimoniale – zone A-1

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la lanière patrimoniale;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la démolition et la reconstruction de la partie arrière du bâtiment principal ainsi qu'à l'agrandissement de la galerie existante et à l'ajout d'une véranda sur celle-ci au 358 du chemin du Petit-Brûlé – lot 3 607 324 – lanière patrimoniale – zone A-1, le tout tel que les documents déposés.

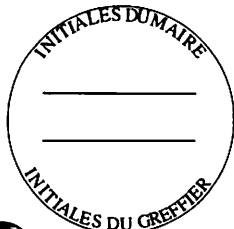
Adoptée à l'unanimité

2016-08-275

PIIA – 125, chemin de l'Anse – agrandissement du bâtiment principal en cour latérale gauche – lot 3 609 980 – chemin de paysage – zone H-22

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le chemin de paysage;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale gauche au 125 du chemin de l'Anse – lot 3 609 980 – chemin de paysage – zone H-22, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-276

Suspension disciplinaire d'un employé (# 99-0360) de la Ville de Rigaud

ATTENDU qu'à la suite des événements survenus le 24 juin 2016, l'employé # 99-0360 a été suspendu pour fins d'enquête ;

ATTENDU que l'enquête menée permet de conclure que l'employé # 99-0360 n'a pas respecté les ordres de ses supérieurs le 24 juin 2016, commettant ainsi des actes d'insubordination ;

ATTENDU que l'employé # 99-0360 a reçu une lettre datée du 28 juillet 2016 de la part de la direction du Service de la Ville au sein duquel celui-ci effectue sa prestation de travail et par laquelle l'employé # 99-0360 était informé qu'une suspension disciplinaire sans solde de cinq (5) semaines lui serait imposée ;

ATTENDU la recommandation de Mme Chantal Lemieux, directrice générale, et de la direction du Service de la Ville concerné d'entériner ladite suspension en lien avec les actes d'insubordination commis le 24 juin 2016 ;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu d'entériner la suspension disciplinaire sans solde d'une durée de cinq (5) semaines imposée à l'employé # 99-0360 à compter du 1^{er} juillet 2016, le tout en lien avec les actes d'insubordination commis le 24 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-08-277

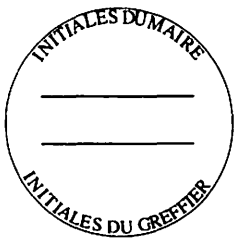
Terminaison de l'emploi d'un employé (# 99-0360) de la Ville de Rigaud

ATTENDU que suite à des événements survenus le 24 juin 2016, l'employé # 99-0360 a été suspendu pour fins d'enquête ;

ATTENDU que l'enquête menée permet de conclure que le 24 juin 2016, l'employé # 99-0360 a fait preuve d'importantes lacunes au niveau de ses compétences techniques de base et que cela a causé des situations dangereuses pour la santé et sécurité de ses collègues, en plus de causer des bris au matériel de la Ville ;

ATTENDU que l'employé # 99-0360 a reçu une lettre datée du 28 juillet 2016 par laquelle il était informé qu'il devait se soumettre à des examens afin de valider si celui-ci détenait les connaissances techniques requises pour effectuer son poste sans danger pour sa santé et sa sécurité ainsi que celles de ses collègues ;

ATTENDU que l'employé # 99-0360 a effectué les examens demandés par la Ville de Rigaud en date du 4 août 2016, mais que celui-ci a échoué sans équivoque à tous les examens réalisés ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 8 août 2016, à 19 h 30**

ATTENDU que comme condition d'embauche, l'employé se devait d'avoir réussi ses examens et maintenir les connaissances confirmées par la réussite de ses examens tout au long de son emploi ;

ATTENDU le compte rendu effectué par Mme Chantal Lemieux, directrice générale, ainsi que par la direction du Service de la Ville concerné, notamment quant aux risques importants sur la santé et sécurité des employés de ce Service en raison de l'absence de qualification de l'employé ;

ATTENDU la recommandation de Mme Chantal Lemieux, directrice générale, et de la direction du Service de la Ville concerné de terminer administrativement l'emploi de l'employé # 99-0360 en raison de son absence de qualification pour accomplir son poste sans danger pour sa santé et sa sécurité ainsi que celles des autres employés du Service concerné.

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu

1. DE TERMINER l'emploi de l'employé # 99-0360 en date de l'adoption de la présente résolution ;
2. DE VERSER à l'employé toutes sommes lui étant dues en vertu de la loi en raison de la terminaison de son emploi, dont une indemnité pour valoir à titre de préavis dont le montant sera équivalent à quatre (4) semaines de salaire calculé selon la moyenne hebdomadaire de la rémunération reçue au courant des mois d'avril, de mai et de juin 2016 ;
3. DE MANDATER Mme Chantal Lemieux afin d'informer l'employé de l'adoption de la présente résolution et de la terminaison de son emploi au moyen d'un écrit décrivant les motifs de cette décision et en lui transmettant copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au conseil.

2016-08-278

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mario Gauthier et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière